

Ville d'Ivry-sur-Seine

Etude portant sur la définition d'une stratégie de peuplement et d'actualisation de la charte habitat de la ville d'Ivry-sur-Seine

Maître d'Ouvrage : Ivry-sur-Seine

AMO : Groupement Espacité & Vizea

Territoire :

- Commune urbaine
- 63 000 habitants
- 31 500 logements
- 5^{ème} ville la plus peuplée du Val-de-Marne

Durée de la mission : 8 mois

Éléments clés de la mission :

Étape 1

→ État des lieux, analyse des dynamiques

Étape 2

→ Évaluation du besoin en logements neufs

Étape 3

→ Territorialisation et quantification de la production (« ou construire ? »)

Étape 4

→ Mise en place d'un cadre partenarial et contractuel efficace – révision de la charte habitat (« comment construire ? »)



L'objectif de la mission est de remettre à plat l'analyse des dynamiques en cours, afin de mieux définir les objectifs à atteindre en matière de peuplement et de développement urbain mais aussi de **mettre à jour la charte qualité habitat afin de réaffirmer un principe de développement urbain durable et maîtrisé.**

En appui d'Espacité sur les sujets de développement durable, **Vizea nourrit les réflexions sur l'évolution des tissus urbains et des morphologies urbaines** en questionnant les sujets de résilience, d'adaptation au changement climatique, d'intégration de la biodiversité et de l'eau en ville, de construction durable et bioclimatique, d'intégration des énergies renouvelables et de récupération, de mobilité active et décarbonée, etc.

Vizea nourrit également le cadre environnemental et climatique de la charte d'habitat pour garantir son ambition et ses effets positifs sur la transition énergétique et climatique. **Notre retour d'expérience de planification urbaine et en maîtrise d'œuvre permet à notre équipe de se projeter en tant que concepteur de logements et d'évaluer la portée de chaque prescription.**

Il s'agit également, pour la ville, de définir son positionnement, **en prévision de l'élaboration du PLUi qui devrait être engagé cette année pour entrer en vigueur en 2025.** En effet, si les compétences en matière d'aménagement, de renouvellement urbain, d'habitat mais aussi de développement économique ont été transférées à l'EPT 12, le territoire fonctionne sur ces domaines sur un principe de « coopératives de ville », conférant à Ivry-sur-Seine une grande autonomie dans les choix et orientations politiques décidées.

IVRY

S/SEINE

